

Martinez Stéphanie
5 allée des Pyrénées
31450 ODARS.

Mr et Mme Combes
3 impasse Yzalgulier
31450 ODARS

Vergé Olivier
1 impasse Yzalgulier
31450 ODARS.

Odars, le 14/11/2025

Monsieur le commissaire enquêteur,

La commune d'Odars envisage la création d'un cheminement sécurisé, impasse Yzalgulier, qui permettrait aux habitants du lotissement « Le Village » de rejoindre le centre-bourg en toute sécurité.

Suite à notre échange le lundi 03/11/25, vous m'avez demandé de formuler mes inquiétudes concernant la modification de la voirie, du trottoir et le stationnement côté impair qui est actuellement autorisé dans notre rue, sans issue, impasse Yzalgulier.

Pour de plus amples informations concernant le projet porté par la mairie faisant l'objet de l'enquête publique, je me suis entretenue par téléphone avec Monsieur le maire le 22/10 qui m'a assurée qu'aucune modification n'interviendrait impasse Yzalgulier tant sur le stationnement que sur la circulation. Afin d'acter le contenu de notre conversation, je lui ai adressé un mail le lendemain pour garder une trace de nos échanges que vous trouverez ci-joint ainsi que sa réponse en date du 24 octobre 2025.

Cependant, je suis toujours inquiète de perdre nos places de stationnement devant nos maisons en cas de prise en compte à posteriori des contraintes liées à la circulation des personnes à mobilité réduite qui impliqueront inmanquablement le recalibrage des trottoirs et par voie de conséquence du stationnement.

Si le passage projeté débouche Impasse Yzalgulier dans les conditions décrites par Monsieur le Maire est réalisé on doit être conscient des dangers qui découleront du caractère d'impasse qui oblige les conducteurs à effectuer des marches arrières avec une visibilité réduite avec les passages accrus de mamans avec des poussettes ou de jeunes enfants à vélo qui emprunteront selon toute probabilité la chaussée.

Concernant le chemin d'une largeur d'un mètre soixante faisant l'objet de l'expropriation, j'ai noté qu'aucun éclairage n'était prévu pas plus que le goudronnage de cette bande de terrain. Ce qui n'est pas de nature à sécuriser le passage.

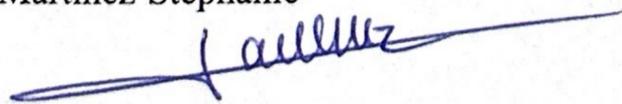
Dans ces conditions ne serait-t-il pas préférable de maintenir le trajet actuel le long de la route de Revel, qui est certes un peu plus long et un peu moins agréable mais dépourvu de dangerosité. Il conviendrait seulement d'élargir le trottoir de 80 cm au niveau du 7 allée des Pyrénées.

Actuellement, je ne suis pas favorable à ce projet, malgré les déclarations rassurantes de Monsieur le Maire.

Je demande donc que le dossier soit retravaillé en améliorant l'actuel passage par la route de Revel ou en envisageant peut-être un autre tracé.

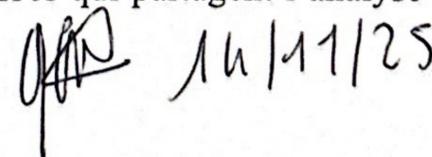
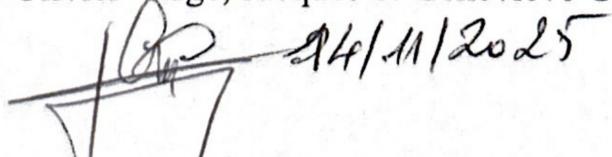
Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Mme Martinez Stéphanie



Courrier commun avec Olivier Vergé, Jacques et Geneviève Combes qui partagent l'analyse de Mme Martinez.

Mr et Mme Combes



Mr Vergé Olivier

